



# Commune de COMBS-LA-VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL\_16DE24\_21-DE



### Délibération n° 21

**Date de convocation**  
04.12.2024

**Date d'affichage**  
10.12.2024

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

**Objet : Convention de partenariat et d'objectifs 2025 entre la commune et la  
Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Combs-la-Ville**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO –  
Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D.  
VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M.  
GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M.  
G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B.  
ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H.  
KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B.  
VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX – Mme J. PELLOUX.

**Absents représentés**

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – Mme AM.  
BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. FC. YOUNBI  
NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme  
A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Monsieur Sylvain ROUILLIER a été élu secrétaire de séance.

**Monsieur Dominique VIGNEULLE, rapporteur, soumet au conseil municipal  
le rapport suivant :**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs 2025 qui lie la commune avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Combs-la-Ville.

Comme chaque année, cette convention rappelle les missions de la politique éducative, préventive, sociale et culturelle menées par la commune vers sa population ainsi que les objectifs de la MJC et son partenariat avec les différents services de la commune et plus particulièrement le service Jeunesse. Elle fixe également le détail du montant de la subvention 2025.

Ce travail en commun donne lieu, chaque année, à une actualisation éventuelle du montant de la subvention. Pour l'année 2025, il a été proposé de conserver les montants identiques à ceux de 2024, à savoir :

- Subvention de fonctionnement	114 235 €
- Frais de personnel	94 194 €
- Remboursement mise à dispo secrétaire	23 230 €
- Festival des Cultures/fête de la ville	4 000 €

**TOTAL** **235 659 €**

La convention de partenariat et d'objectifs pour 2025 est annexée à la présente délibération.

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la convention de partenariat et d'objectifs 2025 entre la commune et la MJC de Combs-la-Ville**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-7,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 complétée par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, oblige la collectivité qui attribue une subvention d'un montant supérieur à 23.000 € par année civile à conclure une convention avec l'association qui en bénéficie

VU la convention de partenariat initiale 2013/2014 établie entre la commune et la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture),

VU l'avis de la commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif,

CONSIDERANT que le dispositif de soutien mis en place par la commune en direction de la MJC justifie l'établissement chaque année d'une nouvelle convention,

CONSIDERANT la décision de reconduire la convention de partenariat liant la commune et la MJC de Combs-la-Ville pour l'année 2025,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention de partenariat et d'objectifs 2025 établie entre la commune et la MJC telle qu'annexée.

**FIXE** à 235 659€ le montant de la subvention octroyée à la MJC pour l'année 2025.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ce document ou toute pièce afférente à cette décision,

Combs-la-Ville, le 16 décembre 2024

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**Sylvain ROULLIER**

Pour : 35  
Contre :  
Abstention :